

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mai 2013.

Les conseillers municipaux ont été tous régulièrement convoqués. Tous sont présents à l'exception de Mme J. DELPRAT, excusée. La réunion a lieu à 18 h. 00.

1. **P-V. de la réunion du 10 avril 2013** : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Point sur les travaux :**

Voirie : Les travaux du Programme 2013 ont été terminés ce jour. Les voies communales d'Aussinanges et May, Le Loudeix et l'accès au plan d'eau et au camping ont été réalisés. Montant du marché : 141 678,39€ TTC. La réception de ces travaux est fixée au 12 juin.

Les enquêtes publiques pour le chemin de Durfort et le parking du bourg (face au garage Broussolle) seront ouvertes du 5 juin au 19 juin à la mairie.

Bâtiments : L'intérieur de la maison de l'entrée du Bourg a été démoli ainsi que le four. L'entreprise PRAT a commencé les travaux de couverture. Le bureau d'études n'ayant pas fourni les plans aux entreprises malgré plusieurs relances, le chantier a pris du retard.

Assainissement : La consultation pour le bureau d'études chargé de la réhabilitation de la station d'épuration du bourg a été effectuée. La société SOCAMA a été retenue et doit réaliser l'avant-projet sommaire pour 24 000 € TTC avec l'établissement du dossier relatif à la Loi sur l'Eau en option. Si cette station doit être entièrement refaite, l'acquisition de la parcelle voisine est nécessaire. La propriétaire : Mme PATUEL-DUPUY accepte de vendre ce terrain.

Service des Eaux : Les plis pour les travaux des captages du Mons comportant une tranche ferme et une tranche optionnelle ont été ouverts ce jour. L'analyse technique des offres est en cours.

Pour la canalisation d'eau des Perges à Chassagne, toutes les autorisations de passage ont été obtenues. Un document d'arpentage doit délimiter l'accès et l'emplacement du château d'eau pour établir un bail avec J-P. VINCENT.

Travaux divers : Des travaux d'électricité, de plomberie et quelques réparations ont dû être effectués avant la réouverture (le 3 juin) de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois ». Les jeunes repreneurs ont repeint les salles et plusieurs chambres, les fournitures ont été prises en charge par la commune. Le loyer sera appliqué à partir du 1er août compte tenu de l'important travail effectué par M. GUILLE et Mademoiselle POITOU.

L'aménagement du bâtiment pour la chasse est en cours. Les travaux d'électricité ont été faits, le carrelage sera posé pour l'installation de la chambre froide.

Les courts de tennis de Soursac et de Spontour vont être rénovés (décapage et revêtement). Coûts respectifs : 4 646 € et 4 228 € TTC.

3. **Subventions 2013** :

Le conseil municipal arrête les aides versées aux différentes associations.

4. **Délibérations diverses** :

Le conseil approuve les nouvelles modalités de composition du conseil communautaire par accord local soit 5 délégués pour NEUVIC, 3 pour LIGINIAC et 2 pour SOURSAC ainsi que pour toutes les autres communes portant le total des conseillers à 30. Si aucun accord n'avait été trouvé, le nombre de sièges aurait été fixé à 26 par le Préfet et la répartition aurait été la suivante : 10 à NEUVIC, 3 à LIGINIAC, 2 à SERANDON et SOURSAC, et seulement 1 aux autres communes.

Le conseil adopte le rapport final de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite à l'intégration de notre commune dans la Communauté de Communes. Le reversement effectué au profit de la Commune est fixé à 88 840€ par mois, ce montant correspond au produit des taxes encaissées par la Com-com après déduction des charges transférées relatives au tourisme et à la petite enfance.

Une convention sera signée avec la Communauté de Communes pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires (garderie notamment).

Il est décidé d'adhérer à l'Agence départementale Corrèze Ingénierie initiée par le Département uniquement pour les travaux de bâtiments et d'assainissement, la Commune ayant déjà signé une convention avec le Service : Equipements Collectifs du Syndicat de la Diège pour l'eau et la voirie.

Le conseil est d'accord pour donner délégation à M. le Maire pour les actes courants de gestion (signature de baux de location, intervention d'huissiers de justice pour états des lieux, contrats d'assurances, renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre, réalisation des emprunts prévus au budget, et créer éventuellement des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux).

5. Travaux Communauté de Communes :

Dorénavant tous les problèmes liés à l'assainissement non collectif seront traités par le service technique du SPANC de la communauté de communes. Pour les plus difficiles nommés « points noirs » (rejet sur des terrains appartenant à des voisins, ou sur le domaine public ou encore à proximité de captages d'eau), des aides financières importantes peuvent être accordées. Les dossiers devront être déposés avant fin 2014.

Le P.I.G (Programme d'Intérêt Général) de Haute Corrèze prévoit des aides pour la rénovation de l'habitat insalubre, pour l'amélioration des performances énergétiques ou encore pour des travaux à réaliser pour perte d'autonomie : la société URBANIS de CLERMONT FD est chargée de l'instruction des dossiers. Des plaquettes sont en cours d'élaboration.

6. Questions diverses :

Suite à la démission de M. Jean-Pierre PAUZE, il convient de prévoir son remplacement dans différentes commissions. A la commission d'appel d'offres, M. André FREYSSAC est désigné comme suppléant de M. RIVIERE. M. Patrick COURTEIX le remplacera pour le tourisme. M. RIVIERE sera le suppléant de M. le Maire au Syndicat mixte du Transcorrèzien.

- CAP Familles a obtenu l'agrément pour l'hébergement de classes de nature. Le directeur, M. LE MOING a l'intention d'installer un snack à la plage. Ce projet est à l'étude et ne pourra vraisemblablement pas être réalisé pour cette saison.

- Des prélèvements des eaux de baignade (à la plage et à la base nautique) sont effectués depuis avril. Les analyses sont effectuées par la Société AQUA GESTION. Les résultats font apparaître un très faible taux de cyanobactéries pour le moment. Un traitement est prévu au cas où ce taux deviendrait trop important et risquerait de compromettre la baignade.

- L'éclairage public devant la mairie sera considérablement réduit par mesure d'économie selon la nouvelle réglementation.

- Le tableau intitulé « Charité dominicaine » de l'église a été expertisé : il ne s'agit pas d'une œuvre de VAN LEAR mais de l'un de ses élèves. Néanmoins il a été classé monument historique. Sa restauration peut être subventionnée au taux de 60% mais il est nécessaire avant tout d'en déterminer la propriété (Commune ou paroisse) et ensuite le lieu d'exposition après restauration.

- Des articles seront demandés à tous les présidents de commissions et d'associations pour le prochain bulletin municipal à paraître en juillet.

La séance est levée à 20 H. 30.